Orpi

Honoraires au 24 juillet 2023

Honoraires de transaction (vente) à la charge du mandant

Habitations / Terrains	3 500 € TTC + 3,5% TTC du montant de la transaction si mandat ***By Orpi*** 4 000 € TTC + 4% TTC du montant de la transaction si mandat simple
Garages / Box / Parkings	1 200 € TTC + 4% TTC du montant de la transaction
Locaux professionnels, commerciaux ou industriels	7% HT / 8,4% TTC du montant de la transaction avec un minimum de 5 000 € HT / 6 000 € TTC
Pas-de-porte / Droits d'entrée / Fonds de commerce / Parts sociales	8% HT / 9,6% TTC du montant de la transaction

Honoraires de location

Locaux d'habitation soumis à la loi du 6 juillet 1989 nus ou meublés	Honoraires bailleur	Honoraires locataire
Visite, constitution du dossier, rédaction du bail	8,00 € TTC / m^2 habitable sans excéder un mois de loyer HC	8,00 € TTC / m^2 habitable sans excéder un mois de loyer HC
Etat des lieux d'entrée	3,00 € TTC / m^2 habitable	3,00 € TTC / m^2 habitable

Garages / Box / Parkings	Honoraires bailleur	Honoraires locataire
Visite, constitution du dossier, rédaction du bail, état des lieux	90,00 € TTC	90,00 € TTC

Autres locaux de droit commun / commerciaux / industriels / professionnels	Honoraires bailleur	Honoraires locataire
Visite, constitution du dossier, rédaction du bail	10% HT du loyer annuel HC HT	10% HT du loyer annuel HC HT
Etat des lieux	200,00 € HT	200,00 € HT

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

Orpi Immobilière de la Savoureuse – 14 avenue Jean Jaurès 90000 BELFORT
SARL au capital de 10 000 € / RCS Belfort 918316811 - Carte professionnelle T/G/S n°CPI90012023000000001 délivrée par la CCI du Territoire de Belfort
N° de TVA intra-communautaire : FR95918316811 - Garanties Financière T-G-S : GALIAN – 89 rue de la Boétie – TSA 20035 – 75008 PARIS

La délivrance d'une note d'honoraire est obligatoire.

Orpi

Honoraires au 24 juillet 2023

Honoraires de gestion locative

Prestations de gestion	Honoraires bailleur
Gestion immobilière courante	6% HT / 7,2% TTC des encaissements avec un minimum de 120,00 € TTC par an par lot
Garantie des loyers impayés + protection juridique + détériorations immobilières + défense et recours (GLI)	2,5% TTC des loyers et charges quittancés
Suivi administratif et financier des travaux	2% HT / 2,4% TTC du montant des travaux avec un seuil de déclenchement de 300,00 € TTC de travaux par dossier travaux (en deçà, suivi inclus dans la gestion courante)
Etablissement / envoi de l'aide à la déclaration des revenus fonciers	40,00 € HT / 50,00 € TTC par an pour le 1er lot 25,00 € HT / 30,00 € TTC par an par lot à partir du 2ème lot
Montage de dossier de demande de subventions (par exemple auprès de l'ANAH) ou de demandes administratives.	A la vacation, avec un minimum d'une heure facturée par dossier. (*)
Gestion des sinistres (intervention auprès des compagnies d'assurance, représentation aux expertises, suivi des travaux, contrôle, encaissement indemnités)	A la vacation, avec un minimum d'une heure facturée par sinistre. (*)
Gestion des contentieux hors GLI: montage dossier, intervention auprès des avocats / huissiers (les frais d'avocats et/ou d'huissiers sont à la charge du bailleur)	A la vacation, avec un minimum d'une heure facturée par contentieux. (*)
Clôture de compte propriétaire	A la vacation, avec un minimum d'une heure facturée. (*)
(*)Vacation horaire	80,00 € HT / heure soit 96,00 € TTC / heure

Honoraires de syndic - Sur devis.

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

Orpi Immobilière de la Savoureuse – 14 avenue Jean Jaurès 90000 BELFORT
SARL au capital de 10 000 € / RCS Belfort 918316811 - Carte professionnelle T/G/S n°CPI90012023000000001 délivrée par la CCI du Territoire de Belfort
N° de TVA intra-communautaire : FR95918316811 - Garanties Financière T-G-S : GALIAN – 89 rue de la Boétie – TSA 20035 – 75008 PARIS

La délivrance d'une note d'honoraire est obligatoire.